



APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2013-020 **RÉFECTION DE L'AVENUE ET DE LA PLACE D'ANJOU**

La Ville d'Estérel requiert des offres relativement aux travaux de réfection de chaussée de l'avenue et de la place d'Anjou sur une distance d'environ 1 kilomètre, comprenant également le remplacement de ponceaux et conduites, la modification d'un sentier de voitures de golf et divers travaux connexes.

Les documents de soumission de même que tout document additionnel qui y est lié ne peuvent être obtenus que par le biais du système électronique d'appel d'offres à www.seao.ca à compter du **6 mars 2013**. Les documents peuvent être obtenus moyennant un coût déterminé par le Se@o.

Toute soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission sous la forme d'un chèque visé à l'ordre de la « Ville d'Estérel » ou d'un cautionnement de soumission valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, représentant au moins 10 % du montant total de la soumission, incluant les taxes, ainsi que d'une lettre d'intention quant à l'émission d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement garantissant la main-d'œuvre, les matériaux et les services, chacun pour une valeur de cinquante pourcent (50 %) du montant total de la soumission incluant les taxes.

Seuls les cautionnements émis par des compagnies d'assurances au sens de la Loi sur les assurances (L.R.Q. c A-32) et reconnues par l'Autorité des marchés financiers du Québec seront acceptés au terme des documents d'appel d'offres.

Les soumissionnaires admissibles doivent être qualifiés au sens de la loi (L.R.Q., chap. Q-1) ou en vertu de l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et de l'Ontario, de l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (2008) et de l'article 502.4 de l'Accord sur le commerce intérieur et avoir commandé une copie des plans et devis à leur propre nom. Pour qu'une soumission soit considérée, le nom du soumissionnaire doit donc figurer au registre tenu par le Se@o. Pour toute soumission à participation conjointe, l'un ou l'autre des entrepreneurs peut se procurer les documents à son nom.

Le soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer que sa soumission est déposée physiquement à l'adresse du maître de l'ouvrage. Seules les soumissions reçues à l'adresse du maître de l'ouvrage, au plus tard le **25 mars 2013 à 15 h 30** seront acceptées et seront ouvertes publiquement le **25 mars 2013 à 15 h 31**.

Ville d'Estérel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ne sera en aucune façon responsable de quelque dommage, perte ou préjudice de quelque nature que ce soit pouvant survenir au soumissionnaire.

Adresse du maître de l'ouvrage : **Ville d'Estérel**
115, ch. Dupuis,
Estérel Qc J0T 1E0
Téléphone : (450) 228-3232
Télécopieur : (450) 228-3737

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer **uniquement et obligatoirement** avec Monsieur Luc Lafontaine, responsable des appels d'offres de la Ville d'Estérel selon la politique de gestion contractuelle.